Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE A LA HAVANE

Rue 14 N° 312 entre 3ra et 5ta Miramar - La Havane le 05/11/2014

Téléphone : 53.7 201.31.31

Objet : PROCES VERBAL DU CONSEIL CONSULAIRE PORTANT SUR LES ATTRIBUTIONS DE BOURSES SCOLAIRES 2014/2015

La séance plénière de la Commission locale s'est tenue le mardi 4 novembre 2014 à l'adresse suivante :

Ambassade de France

Ont été remis aux membres de la commission locale les documents de travail suivants:

- Ordre du jour,
- Instruction générale,
- Télégramme de cadrage,
- Eléments du barème,
- Tarifs scolaires pour l'année scolaire,
- Liste des propositions d'attribution de bourses scolaires émises par la commission de bourse CLB2

La séance est ouverte à 14h00

Première partie avant examen des dossiers individuels

Un point est fait concernant l'enveloppe budgétaire allouée pour l'année : sur les 106 000€ de budget total, 82 815.07€ ont été attribués lors de la CLB1, la commission dispose pour la CLB2 de 23 184.93€ pour l'étude de 3 nouvelles demandes et de 3 révisions de demandes.
Les dossiers individuels sont ensuite examinés.

Examen des dossiers individuels

Les dossiers des 7 enfants pour 6 familles ont été étudiés et se répartissent en 4 demandes de révision et 3 premières demandes.
Sur les 6 familles, les 3 nouvelles demandes ont reçu une bourse à 100%, 2 des 3 demandes de révision ont reçu une approbation pour la quotité proposée, l'autre a reçu un renouvellement avec une quotité révisée.
Cette famille a reçu une bourse avec une quotité approuvée (25%) inférieure à la quotité théorique (30%) mais égale à la quotité proposée.
Deux des premières demandes ont reçu l'approbation de la commission avec une quotité à 100%, l'autre l'a reçu à la totalité des voix moins une abstention.
Il est à noter qu'une enquête sociale a été réalisée au domicile de certaines familles.

La commission consulaire approuve à l'unanimité les propositions de la commission des bourses CLB2.

Le président clôt la séance sur un rappel de la confidentialité des débats sur les dossiers présentés et la divulgation des éléments relatifs aux situations des familles étudiées.

La séance est levée à 15h00